



CENTRE PROVISOIRE D'HÉBERGEMENT

MISSION :

Accueillir, héberger et accompagner vers l'autonomie les publics qui ont obtenu une protection internationale (réfugiés ou protections subsidiaires), sortants des dispositifs dédiés de l'asile (CADA, HUDA, PRAHDA) et plus particulièrement en matière de santé, logement et insertion professionnelle, grâce à un travail sur la levée des freins (linguistiques, mobilité, formation...).

CAPACITÉ ET IMPLANTATION :

Ce dispositif d'une capacité de 50 places conventionnées a été ouvert progressivement à partir du 1^{er} juin 2018. Notre parc permet d'accueillir 55 personnes afin d'optimiser le taux d'occupation.

Territoire NORD / OUEST : 18 places			
Localités	Montceau-les-Mines	Blanzay	Le Creusot
Nb de pl.	10 (3 logements)	3 (1 logement)	5 (2 logements)
Territoire SUD : 32 places			
Localités	Mâcon	Cluny	Ameugny
Nb de pl.	23 (9 logements)	4 (3 logements)	5 (1 logement)
Territoire EST : 5 places			
Localités	Louhans		
Nb de pl.	5 (1 logement)		

FINANCEMENT :

DDETS via le BOP 104 "Intégration et accès à la nationalité française" avec un prix de journée de 27,47 €/j/pers.

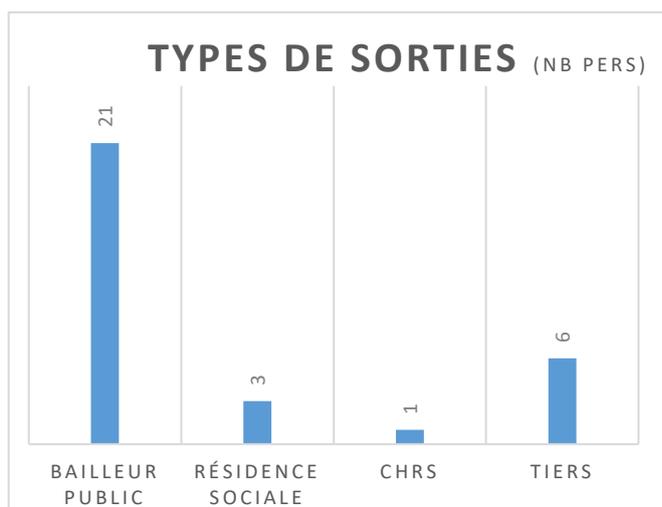
Données quantitatives

Sur 2024, nous avons accompagné **80 personnes** (contre 76 en 2023) dont **34 en familles** et **46 isolés** (contre 44 en 2023). **9 femmes** et **37 hommes**. Les hommes isolés représentent 46 % comme en 2023.

Entrées :

34 personnes sont entrées sur le dispositif en 2024. Dont 2 bébés, 9 en familles et 23 personnes seules (5 femmes seules et 18 hommes seuls). Les chiffres sont sensiblement les mêmes que l'année précédente.

Sorties :



31 personnes ont quitté le dispositif en 2024. 18 personnes isolées et 13 en familles. La plupart ont obtenu un logement dans le parc public. **12 ont bénéficié d'une AVDL** permettant ainsi de sécuriser la sortie.

1 personne a rejoint un **CHRS** car la vulnérabilité était trop importante pour être autonome.

6 personnes sont parties **chez des tiers** dont 4 dames tibétaines qui ont rejoint leur diaspora à Paris.

Taux d'occupation :

On note un **taux d'occupation** sur 2024 identique à celui de 2023 à savoir **95 %**, réparti comme suit sur chaque territoire :

Communes	Nombre de places par antenne	Occupation théorique	Occupation réalisée	Taux d'occupation
Ameugny / Cluny	9	3 294	1 934	59 %
Louhans	5	1 830	1 787	98 %
Mâcon	18 (possible 23 pl)	6 588	8 612	131 %
Montceau-les-Mines / Blanzay / Le Creusot	18	6 588	5 026	76 %
TOTAL	50	18 300	17 359	95 %

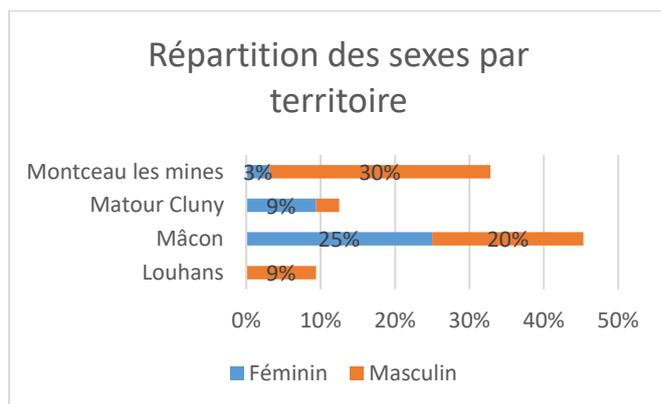
Sur le secteur **d'Ameugny / Cluny** : un logement de 5 places a été transformé en une colocation de 3 messieurs suite à une demande de l'OFII. Nous avons ensuite compensé cette sous-occupation en prenant un autre logement sur Ameugny.

Le **taux de 131 % sur Mâcon** s'explique par la naissance de 2 nouveaux nés et l'arrivée d'un enfant adulte au sein d'une famille.

Comme les années précédentes, nous notons également des délais de vacances après ouverture des logements dans le DN@. Il arrive que plusieurs orientations soient prononcées avant qu'un ménage l'accepte. Les personnes ne souhaitent parfois plus être orientées en CPH ou ne veulent pas être délocalisées. Elles refusent ainsi les orientations tout en sachant qu'un refus d'orientation CPH engendre une radiation de la liste d'attente. Pour éviter, cela l'OFII a demandé de mettre à jour les orientations CPH tous les 2 mois afin de garantir que le projet du BPI est toujours d'actualité.

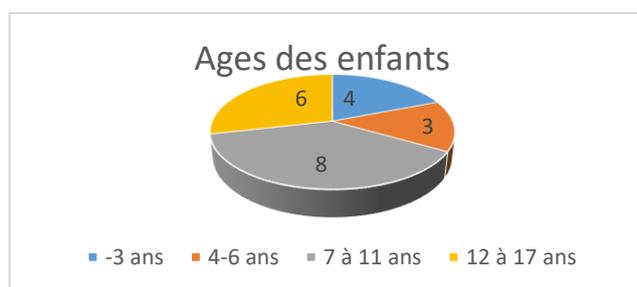
Données démographiques :

Répartition des sexes par territoire :

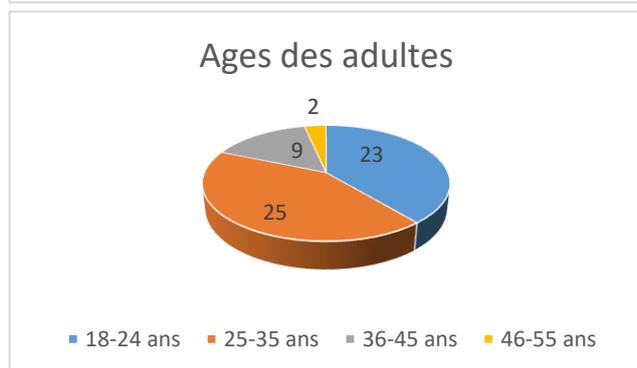


En 2024, nous avons accueilli une **majorité d'hommes** soit **65 %**. Dans cette proportion, 37 hommes isolés et 15 hommes en famille (adultes et enfants). Il y a plus de femmes à Cluny grâce à 4 places qui leur sont dédiées. À **Mâcon** il y a **davantage de familles** avec enfants d'où cette proportion plus élevée de femmes.

Répartition des âges :

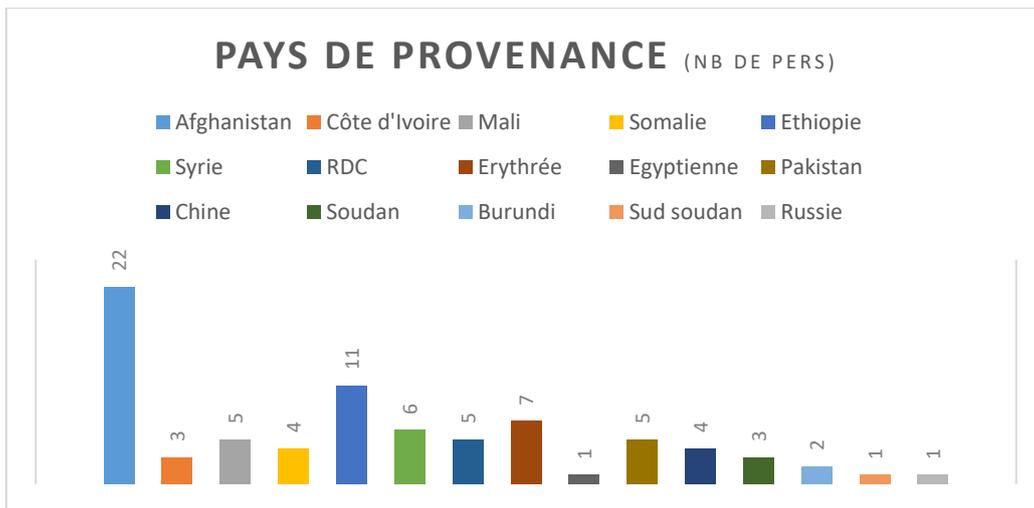


Les **mineurs** représentent **26 %** des personnes accueillies tout comme l'année précédente. Les **18/25 ans** sont passés de 25 % en 2023 à **39 %** en 2024. Malgré cela, ils étaient moins nombreux que les 25/35 ans cette année. Être âgés de **moins de 25 ans** complexifie grandement l'accompagnement puisque ces jeunes adultes n'ont **pas accès au RSA**. Ils traversent donc forcément une période plus ou moins longue sans aucun revenu. Le service prévoit des fonds de secours qui ne suffisent pas à couvrir tous leurs besoins primaires.

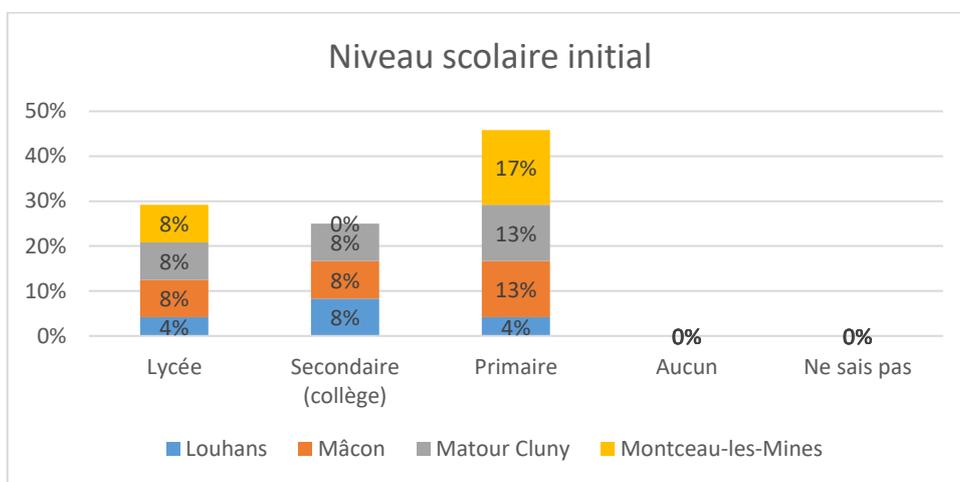


Répartition par nationalité :

15 pays étaient représentés en 2024. Les **Afghans** restent **majoritaires** avec 22 personnes accueillies. Suivi de **l'Ethiopie** avec 11 personnes et **l'Erythrée** avec 7 personnes. De nombreux afghans parviennent encore à venir en France. Ils sont pour la plupart passés par l'Iran avant de rejoindre l'Europe.



Niveau scolaire :



Ce graphique permet de visualiser que la **majeure partie des personnes accompagnées** en 2024 ont un **niveau primaire** donc assez faible. Pourtant, cela ne vient pas freiner les parcours d'insertion pour autant. Les **personnes accueillies en CPH** font preuve de résilience et **se battent pour s'inscrire dans un parcours de formation ou d'emploi** qui leur permette de vivre dignement. Le travailleur social a une tâche essentielle de prospection et d'investigation afin d'amener les personnes vers des emplois ou des formations qui se rapprochent le plus de leurs souhaits initiaux.

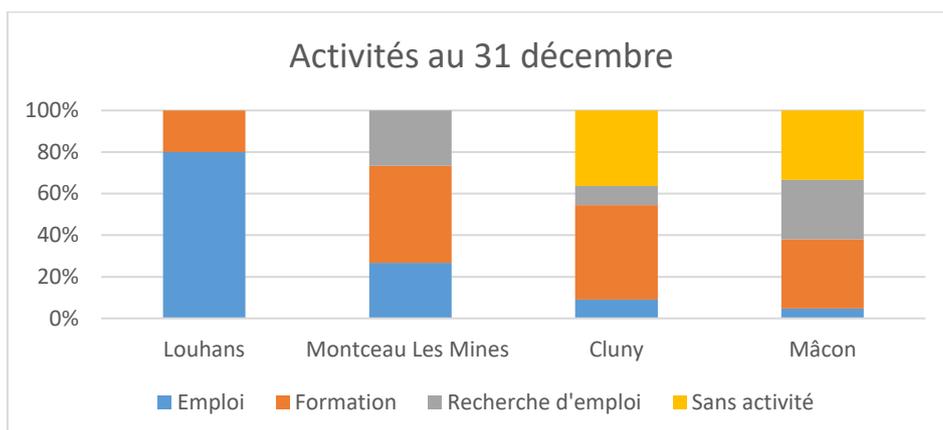
Le **travail de partenariat** est ici **indispensable**. Au sein de l'association Le Pont, le SICEF est une source d'information capitale. Des rencontres entre partenaires sur chaque territoire représentent des lieux d'échanges importants également.

Durée moyenne de présence en mois des ménages sortis en 2024 :

Les ménages qui ont quitté le CPH en 2024 sont restés en **moyenne 12 mois** comme l'année précédente. Ces durées varient en fonction des territoires. Cela va d'1 mois ½ jusqu'à 5 ans. Cette moyenne dépend de plusieurs facteurs tels que l'autonomie, les ressources, l'apprentissage du français...

La durée maximale de prise en charge autorisée au sein du CPH est limitée à 9 mois renouvelables une fois 3 mois à titre exceptionnel. Au 31 décembre 2024, 53 BPI étaient présents au CPH dont 22 avaient dépassé le délai légal de 12 mois sur le dispositif.

Activités des adultes accompagnés au 31 décembre 2024 :



Ce diagramme met en lumière différentes choses. 4 personnes sur 5 sont en emploi sur Louhans au 31 décembre 2024. La cinquième personne termine ses cours de français obligatoires. Sur Montceau-les-Mines, la moitié des personnes sont en formation. Certaines terminent leurs cours de français obligatoires, d'autres entament des formations spécifiques.

Être en recherche d'emploi n'est pas négatif sur le CPH. Cela signifie que les personnes sont prêtes à aller vers l'emploi et qu'elles ont un niveau de français correct pour y parvenir.

Les personnes sans activité sur Mâcon et Cluny sont en famille. Il s'agit de 4 femmes isolées avec leurs enfants. 3 ont accouché en 2024 et n'étaient pas en mesure de travailler. La quatrième s'occupait de ses 4 enfants. Elle a décidé de quitter le CPH précipitamment début 2025 et ne s'est absolument pas investie dans son accompagnement.

Données qualitatives

Tout comme les années précédentes, la sortie des personnes en 12 mois de CPH est souvent difficile, pourquoi ?

Apprentissage du français :

En 2024, suite à une coupe budgétaire de l'État concernant les **cours de FLE obligatoires**, l'apprentissage du français a été compromis. **Plusieurs mois se sont écoulés, entre juin et décembre sans qu'aucun cours de français ne soit donné.** Cette coupe a également engendré la saturation du peu d'espace de cours FLE disponible pour les BPI. Il est considérablement plus compliqué d'accéder à l'emploi ou à la formation sans un niveau minimal. L'accès aux ressources financières est donc reculée également, d'autant plus que l'offre de formation à destination des personnes BPI est limitée.

Les personnes sont pour la plupart au commencement de leurs cours de français lorsqu'elles intègrent le CPH. Lorsqu'on arrive à l'issue de la prise en charge initiale, les personnes viennent parfois tout juste d'atteindre le niveau A1, à l'oral. Pour l'écriture et la lecture, la formation OFII de 600H censée répondre aux problématiques de l'illettrisme ou l'analphabétisme ne semblent pas vraiment répondre aux besoins.

Les personnes qui avaient commencé leurs cours de français ont peu à peu repris fin 2024 en fonction des secteurs.

Notre formateur FLE intervient (1 jour / semaine) en complément des cours dispensés dans le cadre du CIR, sur Cluny et Montceau-les-Mines, secteur où il y a plus de besoins. **2 groupes par semaine de 2h30** sur chaque site permet d'optimiser l'apprentissage linguistique. Le turn over des groupes se fait en fonction des disponibilités, de l'assiduité ou non des apprenants et de l'évolution du parcours d'intégration professionnel des BPI.

Les cours s'articulent en fonction du niveau de la personne, de la méthodologie à déployer, de la disponibilité de la personne en fonction de son parcours d'insertion professionnelle et de ses impératifs familiaux.

6 BPI sur Montceau ont pu en bénéficier et 1 sur Cluny. Ayant moins de BPI volontaires et disponibles sur Cluny, l'intervenant a proposé davantage de créneaux horaires sur Montceau-les-Mines. Des séances sont consacrées au travail du code de la route et aux questions liées au passage du permis B.

La flexibilité de ce cours permet aux personnes assidues de travailler les situations de communication sous l'angle de leur réelle difficulté via une individualisation de l'apprentissage en lecture, expression orale, compréhension basique de situations ordinaires....

Cette manière de faire n'est possible qu'avec des duos ou trios d'apprenants, si possible d'origine différente et qui s'épaulent pour apprendre ensemble.

Manque d'autonomie :

Travailler l'autonomie est un enjeu majeur qui prend du temps.

- **Au regard des ressources** : les moins de 25 ans n'ont aucune ressource. Il est absolument impossible d'amorcer une sortie du CPH sans un travail axé sur la formation et l'emploi.
- **Au regard de la compréhension** : le CPH offre aux BPI qui ont des difficultés de compréhension des démarches administratives et sociales un cadre sécurisant et un accompagnement de proximité. Le délai de 12 mois est court pour acquérir et assimiler un certain nombre de connaissances.
- **Au regard du numérique** : la dématérialisation de la quasi-totalité des démarches accentue les difficultés de compréhension des personnes accueillies.
- **Au regard de la mobilité** : rares sont les personnes accueillies en CPH qui possèdent un permis de conduire et un véhicule. Les transports en commun sont essentiels. L'absence de mobilité freine l'accès à l'emploi.

La santé mentale :

Les personnes qui présentent des pathologies de santé mentale sont minoritaires mais sont les plus difficiles à sortir du CPH du fait de la désertification médicale, de l'absence de professionnels pouvant gérer la santé mentale et de la barrière de la langue.

La garde d'enfants :

Les familles monoparentales peinent toujours à trouver des places en crèche pour leurs enfants. Elles sont donc moins disponibles pour les cours de français et l'intégration professionnelle.

L'accès au logement :

Pour les plus de 25 ans qui peuvent percevoir le RSA et faire une demande de logement, l'attribution de ce dernier arrive souvent après les 12 mois de prise en charge malgré l'inscription des dossiers en commission relogement du fait du manque de logement adapté aux profils des ménages.

Les moins de 25 ans doivent avoir des ressources suffisantes via l'emploi pour trouver un logement. Ils ne peuvent pas bénéficier du CEJ tant que les cours de français ne sont pas terminés et la Mission Locale exige qu'ils parlent français pour pouvoir suivre les ateliers obligatoires du CEJ. La demande de logement se fait donc plus tardivement dans l'accompagnement.

L'ameublement est un élément qui peut également freiner la sortie du CPH. Lorsque les personnes obtiennent un logement autonome, il est souvent nécessaire de faire des demandes d'aides financières pour l'achat de meubles et électroménager, qui prennent du temps. Pour le prêt CAF, par exemple, un délai de 2 mois est nécessaire pour le traitement du dossier et la demande ne peut pas être anticipée car il faut fournir le bail d'habitation.

En 2024, les services de l'État nous demandent d'engager des DALO pour les ménages qui n'ont pas eu d'attribution de logement dans les 18 mois après le dépôt de la DLS.

Exemples de situation de ménages pour lesquels il est impossible de respecter le délai de 12 mois avant une sortie du dispositif :

Un jeune de moins de 25 ans arrive avec 500 H de cours de français à réaliser. Si ses cours débutent avant qu'il soit inscrit à la mission locale, il ne peut pas signer de CEJ et peut signer un PACEA (allocation de 80 € par mois). C'est insuffisant pour vivre donc le CPH donne des fonds de secours en complément. Les cours de français prennent une grosse partie du temps. Il faut ensuite envisager soit une formation rémunérée soit un emploi afin que le jeune ait des ressources sur minimum 6 mois s'il souhaite pouvoir obtenir un logement. Le délai de 12 mois est insuffisant pour envisager une sortie de qualité.

Une personne arrive sur le CPH avec le CIR signé mais pas de convocation pour les cours de français (CIR signé en septembre 2024, entrée CPH en décembre 2024. À ce jour, aucune réponse de l'OFII ni de la FRATE). Il n'y a plus de cours de français à Montceau-les-Mines, les cours se déroulent au Creusot mais les classes sont saturées. Monsieur a un niveau de français très bas qui ne permet pas de trouver un emploi en attendant. Difficile de travailler un projet personnalisé. Monsieur souffre d'isolement, déjà 2 mois et demi sur le CPH sans pouvoir envisager quoi que ce soit.

Une dame accueillie est fragile psychologiquement, ses enfants présentent des fragilités également. La famille est arrivée en juin 2024. Le CIR a été signé en septembre 2024. Convocation cours de français en janvier 2025. 7 mois de prise en charge sans insertion possible. Pas de demande de logement social possible car Madame cumule beaucoup de difficultés qui ne permettent pas de passer cette étape.

Une jeune de moins de 25 ans est arrivée sur le CPH en août 2023. Elle a suivi ses cours de français OFII. Elle a ensuite dû attendre plusieurs mois pour intégrer le DFL et poursuivre ses cours de français car le dispositif était saturé. Cette jeune a également du mal à s'intégrer car très isolée.

Un jeune homme de moins de 25 ans est arrivé fin janvier 2024, avec encore plus de la moitié de ses heures de formation linguistique obligatoires à faire. Un mois s'écoule avant qu'il soit convoqué après son arrivée à Louhans. Puis le formateur a été régulièrement absent sur une période de 2 mois. Il parvient à valider un niveau A1 fin juin. Le niveau A1 est insuffisant pour se débrouiller au quotidien, encore moins pour réaliser des démarches. Proposition de continuité en DFL pour valider le niveau A2 : Monsieur ne le souhaite pas. Il n'a aucune ressource depuis plusieurs années (parcours d'exil, parcours en UE, demande d'asile...) et exprime un besoin de travailler. Il se met à travailler en mission intérim en tant qu'ouvrier de production. Ses missions irrégulières ne lui permettent pas de progresser en français. Le rythme en 2 x 8 empêche la mise en place de cours individuels (avec Clefs71 par exemple) pour continuer la progression linguistique. En décembre : on commence juste à parler de logement qui pourrait être envisagé avec un accompagnement renforcé. Il atteint un nombre d'heures proches d'une ouverture de droits au chômage si les missions intérim venaient à s'arrêter : son dossier serait donc recevable en CAL. Fin décembre : on fait la DLS qui est enregistrée fin janvier 2025. Il n'y a pas de petite typologie t sur Louhans, mais peut-être prochainement. Fin janvier 2025 et après un an de prise en charge au CPH, la situation a évolué, mais la sortie n'est pas encore possible. Dans les prochains mois, elle devrait pouvoir s'envisager.

Actions collectives :

Sur Mâcon :

- **Collectif "Des Nous et Vous"** : combattre l'isolement et développer le pouvoir d'agir sur l'ensemble des services de l'association ;
- **Code de la route** : accès à des séances avec explications pour les personnes qui n'ont pas accès aux auto-écoles ;

- **Journée autour d'un repas partagé et jeux en bois** pour rompre l'isolement / moment convivial avec le travailleur social ;
- **Journée des réfugiés** en lien avec le CADA et HUDA ;
- **Sortie randonnée** à Solutré CPH / HUDA ;
- **Café partenaires** pour se rencontrer entre partenaires afin de s'identifier, et de favoriser l'échange autour des personnes accompagnées / meilleure connaissance des différents dispositifs ou actions en place / connaissances des différentes actualités sur le terrain ;
- **Petites cantines CPH / HUDA à Mâcon** pour combattre les ruptures liées à l'isolement, valoriser les savoir-faire des femmes accompagnées sur les deux dispositifs et partage d'un moment convivial ;
- **Atelier DJ** avec les ados ;
- **Après-midi jeux** avec les enfants en dehors du temps scolaire avec d'autres enfants de l'antenne.

Sur Cluny :

- **Cours de yoga pour les femmes** inter-dispositif pour prendre soin de soi et lâcher prise ;
- **Repas partagés** autour des fêtes de fin d'années inter-dispositif (SAO, CADA, CPH, HU), créer des liens et de la solidarité entre les personnes prises en charge par Le Pont à Cluny et aux alentours ;
- **Cuisine du monde avec le centre social** : rencontre des différentes cultures autour de la cuisine ;
- **Cuisine à l'antenne** en groupe de deux ou trois personnes : partage des savoirs, découverte cuisine française et du monde.

Sur Montceau-les-Mines / Le Creusot :

- En 2024 certaines personnes du CPH ont pu participer aux **ateliers de la forêt comestible** mise en place avec l'association Humanity les mardis. Cela leur a permis de sortir de l'isolement, de développer leur savoir-faire en participant notamment à une formation de 3 jours avec un ébéniste pour la construction de bancs en bois ;
- **Participation à la journée mondiale des réfugiés** en juin 2024.

Sur Louhans :

- Accompagnement au forum de l'emploi de la mission locale, auprès des asso sportives pour favoriser l'ancrage, le lien social et les rencontres.

Plaintes et réclamations :

Aucune des antennes n'a été sujette à des plaintes ou des réclamations de la part du public accueilli.

Événements indésirables et évènements indésirables graves :

Aucun événement indésirable grave n'a été recensé en 2024.

Démarche d'amélioration continue

Bilan des perspectives 2024 :

Les objectifs pour l'année ont été en partie respectés. Une réelle **dynamique départementale** a été impulsée grâce à des réunions mensuelles et des ordres du jour clairement établis en amont. Une équipe CPH départementale a vu le jour du fait de sa stabilité.

Chaque travailleur social entretient de solides **liens de partenariats** avec différents professionnels sur chaque territoire. Ces derniers ne peuvent mener leurs missions de manière isolée.

En cours d'année 2024, COALIA nous a informé qu'AGIR n'accompagnerait plus de ménages s'ils sont encore sur le CPH. Les espoirs placés en ce dispositif se sont peu à peu estompés.

Les **fiches actions du projet d'établissement** ont été travaillées avec l'équipe autour de :

- **Rédaction d'un protocole** : permet de recenser l'ensemble des missions et pratiques internes pour faciliter le repérage dans le cadre de la mission d'accompagnement d'un CPH ;
- **Améliorer l'accompagnement des BPI dans leur parcours santé** : Nous avons seulement débuté cette action car nous sommes confrontés à la difficulté d'avoir des interlocuteurs et des solutions. Nous devons poursuivre cette piste pour 2025.

Perspectives 2025 :

- Un **changement de cheffe de service compétence** sera amorcé début 2025. Il sera essentiel de prolonger le travail d'équipe mis en place en 2024, afin de faire vivre cette équipe CPH ;
- **Maintenir et pérenniser le travail autour du partenariat** ;
- **Trouver des ressources** pour faciliter **l'apprentissage du français** ;
- Pouvoir **accompagner les personnes vers l'autonomie** tout en respectant au mieux leurs aspirations et projets de cœur ;
- **Développer les réunions de situations** départementales qui apportent tant (partages de contacts, astuces, expériences, pratiques) ;
- Finaliser les actions du projet d'établissement autour de :
 - **Améliorer l'accompagnement des BPI dans leur parcours santé comme vu plus haut** ;
 - **Accompagner les enfants dans leur intégration** ;
 - **Mise en place d'un Conseil de Vie Sociale** ;
 - **Développement du pouvoir d'agir des BPI.**

2025 sera l'année d'amorce de la **démarche qualité** en prévision de **l'évaluation de 2027**. Cette démarche est engagée au niveau associatif depuis cette année, le projet est de lancer l'ensemble des établissements dans cette dynamique pour que l'intégration se fasse progressivement et que la préparation soit moins contraignante au niveau des équipes.

LEXIQUE

AGIR :	Accompagnement Global et Individualisé pour l'intégration des Réfugiés
AVDL :	Accompagnement Vers et Dans le Logement
BOP :	Budget Opérationnel de Programme
BPI :	Bénéficiaire d'une Protection internationale
CADA :	Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile
CAF :	Caisse d'Allocations Familiales
CAL :	Commission d'Attribution Locative
CEJ :	Contrat Engagement Jeune
CHRS :	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CIR :	Contrat d'Intégration Républicaine
CLEFS :	Calculer Ecrire Former Savoir
CPH :	Centre Provisoire d'hébergement
DALO :	Droit au Logement Opposable
DDETS :	Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des Solidarités
DFL :	Dispositif de Formation linguistique
DLS :	Demande de Logement Social
FLE :	Français Langue Etrangère
HU :	Hébergement Urgence
HUDA :	Hébergement Urgence Demandeurs d'Asile
OFII :	Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
PACEA :	Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie
PRAHDA :	Programme d'Accueil et d'Hébergement des Demandeurs d'Asile
RDC :	République de Congo
RSA :	Revenu de Solidarité Active
SAO :	Service d'Accueil et d'Orientation
SICEF :	Service Intégré de la Coordination de l'Emploi et de la Formation
UE :	Union Européenne